



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°92/2022
du Conseil communautaire
Séance du 27 juin 2022

Date d'envoi de la convocation = 21 juin 2022

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 50

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 21

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Philippe BERTHOMIEU, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Cédric CLEMENTE, Michel COULLOMB, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Sarah LEFRANC, Béatrice LOISON, Léopoldina MARQUES-ROUX, Jennifer OBID, Laurent OUILLON, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Monique GRAZIANO-BAYLE, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Cédric CLEMENTE, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Anthony CELLIER à Jean Christian REY, Catherine CHANTRY à Laurent OUILLON, Christine CLERC à Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN à Hervé GINOT, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Robert GAUTIER à Patrick PANNETIER, Claire LAPEYRONIE à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Fred MAHLER à Christophe SERRE, Stéphane MAURIN à Cédric CLEMENTE, Julie MERCIER à Benoit TRICHOT, Gérald MISSOUR à Elian PETITJEAN, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Christine MUCCIO à Christian BAUME, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Philippe PAQUIER à Manon CROUSIER, Catherine PECASTAING à Hervé GINOT, Jean ROCHE à Patrick PALISSE, Maria SEUBE à Bernard DUCROS

Absents/Excusés : Eric AJASSE, Pascale BORDES, Alain POMMIER, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE.

Objet : Saisine des commissions de travail du conseil de développement de cinq thématiques de travail.

Vu l'article L.5211-10-1 et L.5211-10-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux conditions de création des conseils de développement,

Vu la création d'un conseil de développement par l'assemblée délibérante de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien en date du 05 juillet 2021,

Considérant que l'année écoulée a permis aux membres du conseil de développement de se familiariser avec les politiques publiques de l'agglomération, de rencontrer des élus et des agents ainsi que de se regrouper en cinq commissions thématiques,

Considérant que les travaux préliminaires des commissions ont permis de circonscrire leur action dans les thématiques retenue,

Considérant que dans le sillage des actions prioritaires du projet de territoire, la Communauté d'agglomération saisit les commissions du conseil de développement de cinq thématiques pour orienter leurs travaux,

Considérant que les réflexions et propositions du conseil de développement doivent enrichir les processus de préparation des décisions publiques,

Considérant que cette question a été présentée au Conseil de développement du 11 juin 2022,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

De retenir les thématiques suivantes pour les actions qui concerneront le Conseil de développement :

- Commission environnement ; neutralité carbone, quelles actions ?
- Commission espace communautaire ; mobilités douces dans le quotidien.
- Commission services et cadre de vie ; lutte contre les déserts médicaux.
- Commission développement économique ; comment promouvoir le territoire ?
- Commission gestion des déchets ; suivi et évaluation de la redevance incitative.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 27 juin 2022.

Le Président
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

12 JUL. 2022



Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération n°92.2022 du 27 juin 2022, page 2